



**Formation Experts de Justice du 29 octobre 2021**

*Les techniques d'évaluation des préjudices immatériels, préjudice humain, préjudice moral.*

**CORRIGE QCM d'évaluation après formation**

1. **En droit civil que désigne le dommage**
  - a. Une catastrophe naturelle
  - b. **Une atteinte causée à un individu ou un bien**
  - c. La conséquence d'une lésion subie par un individu ou un bien
  
2. **Pour être réparable, un dommage doit être personnel. Cela signifie que :**
  - a. **Seul l'individu qui a subi le dommage est habilité à en demander réparation**
  - b. Le dommage doit avoir été subi au domicile d'une personne
  - c. Le dommage doit avoir été subi pendant les heures de loisirs
  
3. **Il existe des exceptions au principe selon lequel nul ne peut engager une action à la place de quelqu'un d'autre**
  - a. **Vrai**
  - b. Faux
  - c. Vrai et faux
  
4. **Des personnes morales peuvent demander la réparation de dommages subis par des personnes physiques**
  - a. Vrai
  - b. **Faux**
  - c. Je ne sais pas
  
5. **Mme X travaille en tant que secrétaire, mais elle n'est pas déclarée par son employeur qui est un ami. Elle est victime d'un accident de la voie publique en se rendant à son travail. Elle peut demander réparation pour la perte de gain lié à son arrêt de travail :**
  - a. Vrai
  - b. **Faux**
  - c. Je ne sais pas